

1. Avant-propos

1.1 Description

La Cross Country Cup (CCC) est une compétition suisse de vol de distance. La Cross Country Cup est une compétition individuelle annuelle pour pilotes solo détenteurs d'une licence sportive FSVL valide. Lorsqu'un vol est effectué en conformité avec le règlement et qu'il est enregistré sur le système en ligne (<http://www.xcontest.org/switzerland/>), il est pris en compte.

1.2 Introduction

Le règlement régit la réalisation et le déroulement de la Cross Country Cup (CCC). Par les termes pilote et participant utilisés dans le règlement, on comprend systématiquement les hommes et les femmes.

1.3 But et objectif

- 1.3.1 Pour les jeunes pilotes, cette compétition est un bon entraînement personnel en vue de devenir pilote de distance et de compétition.
- 1.3.2 La catégorie «Open» doit permettre aux pilotes ambitieux de se mesurer les uns aux autres et d'établir des records. La catégorie «Fun & Safety» offre aux pilotes lambdas la possibilité de participer également à la CCC. Elle doit permettre de montrer aux autres pilotes ainsi qu'au public qu'il est possible de réaliser des distances exceptionnelles avec des voiles très sûres.
- 1.3.3 Grâce à l'intégration de la CCC à une plateforme mondiale, il est possible d'établir des comparaisons internationales. De plus, cette plateforme montre clairement dans quelles régions des vols de distance sont possibles.

2 Conditions générales

2.1 Durée de la compétition

- 2.1.1 La compétition débute respectivement le 1^{er} octobre de chaque année.
- 2.1.2 La compétition prend fin le 30 septembre de l'année suivante.

2.2 Mention particulière

- 2.2.1 Tout pilote qui participe à la CCC nationale peut prendre part à la compétition World XContest. Il faut alors entrer les données nécessaires lors de l'enregistrement du vol.

2.3 Licence sportive

- 2.3.1 La licence sportive est valide dès que le compte FSVL est crédité du montant de celle-ci. Les paiements effectués avant cette date sont valides rétroactivement. Seuls les vols effectués avec une licence sportive valide sont pris en compte. Les vols enregistrés sont visibles dans le classement quotidien.

2.4 Région de validité

- 2.4.1 Pour tous les vols, le décollage ou une partie du vol (soit au moins un point de passage) doit se trouver en Suisse ou dans une bande de zone frontalière de 20 km.

2.5 Types de décollage

- 2.5.1 Décollage à la pente et au treuil; pour planeurs de pente et ailes rigides, décollages tractés par ULM.

2.6 Dispositions liées à l'espace aérien

- 2.6.1 Lors des vols, les dispositions légales relatives à l'espace aérien du pays survolé doivent être respectées. Le pilote en porte l'entière responsabilité. En cas de décision ou de sanction prise à l'encontre d'un pilote par les autorités de sécurité aérienne responsables, l'organisateur se réserve le droit de supprimer des vols du classement.

2.7 Vols lors de compétitions

2.7.1 Lorsqu'un pilote décide d'enregistrer pour la CCC un vol effectué lors d'une compétition, il est seul responsable de la présence des documents nécessaires et de l'enregistrement du vol sur Internet.

2.8 Données de vol IGC

2.8.1 Les données de vol IGC personnelles doivent être archivées et conservées par le pilote pendant au moins un mois après leur évaluation (sauvegarde personnelle des données).

2.8.2 En chargeant les données de vol IGC sur le serveur CCC lors de l'enregistrement de son vol, le pilote renonce à ses droits de propriété sur les données IGC et les transmet à l'organisateur.

2.9 Commission

2.9.1 1 juge (désigné par la FSVL)
2 collaborateurs FSVL (désignés par celle-ci)
1 chef de la ligue de parapente
1 chef de la ligue de delta
Vainqueur saison précédente Open
Vainqueur saison précédente deltas souples
Président du club vainqueur saison précédente cat. parapente
Président du club vainqueur saison précédente cat. deltas souples

Sphère de compétence:

- Adaptation des règlements
- Réunion annuelle pour clarifier les points en discussion, propositions et thèmes abordés en cours d'année

2.10 Jury

2.10.1 1 juge
1 collaborateur FSVL
1 chef de la ligue concernée (delta ou parapente)

Sphère de compétence:

- Examen des plaintes déposées suite à l'enregistrement des vols
- Exclusion de pilotes

2.11 Juges

2.11.1 Les juges sont recrutés par la commission CCC et informés de leurs tâches par la FSVL.

2.12 Responsabilité

2.12.1 Les organisateurs n'assument en aucune façon de responsabilité pour les dommages causés à des participants ou tiers.

2.13 Exclusion

2.13.1 Les participants qui, en fournissant volontairement des indications fausses ou en commettant une infraction de toute autre nature contre les présentes dispositions, tentent de tirer un avantage au classement, ou sont soupçonnés de le faire, peuvent être exclus de la compétition.

3 Conditions de participations

3.1 Participants

3.1.1 Sont autorisés à participer, tous les pilotes qui remplissent les «Conditions générales de participation» pour les compétitions sportives FSVL (voir Règlement sportif, article A 3.1.2).

3.1.2 Afin de participer à la CCC, tout pilote doit s'inscrire sous <http://www.xcontest.org/switzerland/>. Par son inscription, le participant accepte les règles de

la compétition. Lors de l'inscription, le nom du club qui a délivré la licence sportive doit être indiqué.

3.2 *Planeur de pente*

- 3.2.1 Le devoir d'entretien garantissant la capacité de vol du planeur de pente utilisé incombe au participant. De même, le participant est responsable de la présence des documents légaux et du respect des critères de la catégorie. Si les éléments du matériel sont sujets à des autorisations légales, ces autorisations doivent être présentées si elles sont sollicitées.
- 3.2.2 Pour la catégorie «Fun & Safety», le pilote doit utiliser un «matériel très sûr» (C1.1.2). Le planeur de pente utilisé doit être sélectionné lors de l'enregistrement du vol sur le serveur. En envoyant le fichier au serveur, le pilote atteste avoir rempli toutes les données correctement et n'avoir pas effectué de modification au planeur de pente.
- 3.2.3 Il n'est pas nécessaire d'annoncer un vol avant de l'effectuer.

4 Données du parcours de vol

4.1 *Enregistrement*

- 4.1.1 L'enregistrement se fait exclusivement à l'aide des instruments de vol suivants:
 - GPS seul
 - GPS et vario avec barographe
 - Instrument de vol combiné
 - Logger
- 4.1.2 A partir de la distance minimum de 10 km, un enregistrement de l'altitude (barométrique ou GPS) est requis pour chaque vol.
- 4.1.3 En principe chaque appareil pouvant générer un fichier IGC valable peut être utilisé. Un fichier IGC valable contient les indications suivantes:
 - altitude barométrique ou enregistrement de l'altitude sur le GPS
 - une coupure d'enregistrement ne doit pas excéder 10 secondes
 - l'enregistrement des points de trace doit se faire à intervalle minimal d'une fois par minute (enregistrement toutes les 60 s). Un intervalle de 6-12 fois / minute est toutefois recommandé (enregistrement toutes les 5-10 s).

5 Enregistrement d'un vol

5.1 *Enregistrer un vol sur Internet*

- 5.1.1 Afin d'être comptabilisé, un vol doit être enregistré par le pilote sur le serveur CCC via Internet à l'aide du formulaire prévu à cet effet au plus tard 2 semaines (à minuit UTC) après avoir été effectué.
- 5.1.2 Le serveur est accessible via <http://www.xcontest.org/switzerland>.
- 5.1.3 Les vols enregistrés après le délai fixé ou qui contiennent des données volontairement erronées ne sont pas pris en compte.
- 5.1.4 Chaque vol ne peut être enregistré qu'une fois.
- 5.1.5 Après écoulement du délai fixé, aucun vol ne peut être effacé.
- 5.1.6 Les vols enregistrés dans une partie différente du serveur CCC (par exemple World XContest) ou sur un autre serveur ne peuvent pas être pris en compte.
- 5.1.7 Les problèmes techniques survenus au cours de l'enregistrement du vol doivent être communiqués au juge ou au responsable technique par courriel dans le délai prévu. Exceptionnellement et en cas de problème déclaré par le pilote dans le délai imparti, le juge peut valider un vol en retard.
- 5.1.8 Chaque pilote peut enregistrer autant de vols qu'il le souhaite. Les vols comptabilisés pour chaque catégorie sont ceux qui apparaissent sur la page «Classement».

6 Parcours jugé / Evaluation / Validation

6.1 Définition du parcours jugé

- 6.1.1 Sur l'enregistrement d'un vol, le point de départ, le point d'arrivée et jusqu'à 3 points de trace sont positionnés de telle manière que le parcours du point de départ au point d'arrivée en passant par les points de trace comporte le plus grand nombre de points possibles.
- 6.1.2 Parcours libre:
Le parcours du point de départ jusqu'au point d'arrivée en passant par jusqu'à trois points de trace.
- 6.1.3 Triangle:
Le parcours évalué est le parcours du triangle autour des 3 points de contour moins la distance entre les points les plus rapprochés (départ et arrivée).
- 6.1.4 Triangle FAI:
Le parcours évalué est le parcours du triangle autour des 3 points de contour moins la distance entre les points les plus rapprochés (départ et arrivée).
Pour un triangle FAI, le côté le plus court doit représenter au moins 28% du parcours total.
- 6.1.5 Un vol est considéré comme un triangle quand la distance entre le point de départ et le point d'arrivée est inférieure à 20% de la distance totale du vol passant par les 3 points de contour.

6.2 Evaluation d'un vol

- 6.2.1 Parcours libre: 1 point par kilomètre parcouru.
- 6.2.2 Triangle: 1.2 point par kilomètre parcouru.
- 6.2.3 Triangle FAI: 1.4 point par kilomètre parcouru.
- 6.2.4 La règle d'évaluation appliquée est toujours celle qui rapporte le plus de points. Le résultat est arrondi au centième près et représente les points obtenus pour ce vol.
- 6.2.5 Les vols inférieurs à la distance minimum de 10 km ne sont pas évalués. Ceux-ci n'apparaissent que dans le classement quotidien et pas dans le classement final.

6.3 Validation d'un vol

- 6.3.1 Après le vol, les données de l'instrument de vol sont téléchargées sur ordinateur. Le fichier IGC ainsi créé est transmis au serveur CCC via Internet. Le logiciel du serveur procède à l'évaluation du vol selon les critères ci-dessus.
- 6.3.2 Si les règles en vigueur ne sont pas respectées, l'organisateur se réserve le droit d'invalider un vol préalablement enregistré.

7 Classement

7.1 Classement CCC individuel

- 7.1.1 Les classements sont les suivants:
- Parapente open FAI-3
 - Parapente Fun & Safety FAI-3
 - Parapente dames FAI-3
 - Delta FAI-1
 - Ailes rigides FAI-5
- 7.1.2 Sont pris en compte pour le classement final les 4 meilleurs vols (au nombre de points) par pilote en catégorie parapente et les 3 meilleurs vols (au nombre de points) par pilote en catégorie delta et ailes rigides. Le pilote ayant le plus de points au classement final remporte la Cross Country Cup dans sa catégorie. En cas d'égalité de points, le vainqueur est celui qui a établi le plus grand nombre de points lors d'un vol validé pour le classement final.
- 7.1.3 Le type d'aile et le sexe du pilote déterminent la catégorie dans laquelle il est classé.
- 7.1.4 Un classement dames est établi à partir de 10 participantes.

7.2 Classement CCC club

- 7.2.1 Les classements sont les suivants:
- Club parapente FAI-3

- Club delta FAI-1
 - Club aile rigide FAI-5
- 7.2.2 Sont pris en compte pour le classement final les 4 meilleurs vols du classement individuel des (maximum) 4 meilleurs pilotes d'un club. Le club ayant le plus de points au classement final remporte la Cross Country Cup dans sa catégorie.
- 7.2.3 Chaque participant représente le club qui lui a délivré la licence sportive. Le club doit ainsi être entré lors de l'inscription sur la plateforme Internet.

8 Hommage aux vainqueurs et remise des prix

8.1 *Classements intermédiaires*

- 8.1.1 Les classements intermédiaires sont publiés chaque jour sur <http://www.xcontest.org/switzerland>.

8.2 *Résultats finaux*

- 8.2.1 Les résultats finaux sont établis après examen et confirmation de tous les vols par les «juges nationaux» et passée l'échéance du délai de protestation.
- 8.2.2 Les résultats finaux paraissent dans la partie *Info* du Swiss Glider et peuvent être téléchargés sur le site Internet de la FSVL.

8.3 *Remise des prix*

- 8.3.1 La remise se déroule lors de la fête sportive annuelle de la FSVL.

8.4 *Prix*

- 8.4.1 La liste des prix (produits) est publiée dans la partie *Info* du Swiss Glider.
- 8.4.2 Le vainqueur de chaque catégorie reçoit une coupe (challenge).
- 8.4.3 Les trois premiers classés de chaque catégorie se voient également récompensés individuellement sous la forme d'une coupe.
- 8.4.4 Avant l'ouverture de la saison, chacun peut s'annoncer pour devenir sponsor, voire sponsor principal.

9 Plaintes et protestations

9.1 *Plaintes*

- 9.1.1 Chaque participant peut déposer une plainte (enregistrement incorrect, recours) suite au rejet de l'un de ses vols ou contre l'évaluation du vol d'un concurrent qu'il estime erronée.
- 9.1.2 Les plaintes contre une évaluation doivent être formulées de manière concrète et précise.
- 9.1.3 Une plainte doit toujours être transmise par écrit (papier ou courriel) au juge.
- 9.1.4 Une plainte peut être déposée dans un délai maximum d'un mois après la déclaration du vol et au maximum une semaine après la fin de la compétition.
- 9.1.5 Lorsqu'une plainte est déposée, la décision de l'accepter ou de la rejeter appartient au juge.

9.2 *Protestations*

- 9.2.1 Après le rejet d'une plainte par le jury, le pilote a le droit de soumettre une protestation.
- 9.2.2 Une protestation doit toujours être adressée par écrit (lettre ou courriel) au secrétariat de la FSVL.
- 9.2.3 Les protestations contre une décision doivent être formulées de manière concrète et précise.
- 9.2.4 Il appartient au jury de décider d'accepter ou non une protestation.
- 9.2.5 Une protestation peut être déposée dans un délai maximum d'un mois après la déclaration du vol et maximum une semaine après la fin de la compétition.
- 9.2.6 Les plaintes et protestations contre d'éventuelles infractions à l'espace aérien ne peuvent être traitées par les organisateurs. La responsabilité d'examiner de telles infractions relève exclusivement des autorités aéronautiques.

